



Lycée Henri Nominé
60, rue Maréchal FOCH
57200 SARREGUEMINES

Règlement Intérieur Internat 2025/2026

Mail : viescolaire.0570099y@ac-nancy-metz.fr.

☎ 06 84 60 07 11

L'internat est un service rendu aux familles dans le but de faciliter la scolarité et la réussite de leurs enfants. Etre interne implique le respect de certaines règles liées à la vie en collectivité.

Le manquement à ces règles peut entraîner des sanctions allant du rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

L'internat est avant tout un lieu de travail personnel mais également un lieu de détente et de convivialité. Il est donc inconcevable de tolérer de la part des élèves des comportements incompatibles avec les différents aspects de la vie au sein de l'internat. Les élèves internes qu'ils soient majeurs ou mineurs doivent se conformer de la même manière au respect du règlement d'internat. Si tel n'est pas le cas, il sera demandé aux responsables légaux de venir chercher **le soir même** les élèves dont ils ont la charge.

L'internat accueille les élèves le lundi matin à partir de 7h30.

1. La répartition des chambres

Les élèves sont repartis dans les chambres en début d'année et de manière aléatoire. Aussi, durant le mois de septembre les changements de chambres seront autorisés à condition de proposer un échange qui convient à l'ensemble des occupants sous réserve de validation par les CPE.

Par la suite toute demande devra être motivée et validée par les CPE.

Les CPE peuvent imposer un changement de chambre en cas de conflits ou de débordements.

2. Absence et sortie

Les absences devront être signalées, sans délais, par le représentant légal :

- De 7h30 à 17h30 au :

06 84 60 07 11

☞ Internes mineurs : Régime des sorties

Option 1 : sortie ponctuelle en soirée retour impératif avant 18h20 au maximum **une fois par semaine**, le représentant légal fait parvenir un courrier ou envoie un courriel à l'adresse : viescolaire.0570099y@ac-nancy-metz.fr.

ATTENTION : un appel téléphonique ne peut en aucun cas faire l'objet d'une autorisation de sortie

Option 2 : activité sportive ou culturelle régulière, remplir le document prévu à cet effet

☞ Internes majeurs : Régime de sortie

Option 1 : sortie ponctuelle en soirée, retour impératif avant 18h20, l'interne devra signer une décharge avant 17h.

ATTENTION : Si la décharge est signée après 17h elle sera refusée

Option 2 : activité sportive ou culturelle régulière, remplir le document prévu à cet effet

3. Hygiène, propreté, santé et sécurité

a. Hygiène

- Prendre une douche tous les jours
- Les draps doivent être changés régulièrement. Nous laissons aux familles le soin de gérer cette organisation avec leur enfant. Cependant, il est obligatoire de les changer à chaque départ en vacances ou chaque départ en stage.

b. Propreté

- Tous les matins aérer sa chambre, faire son lit et ranger sa chambre (aucune valise ni aucun vêtement ne doit rester au sol).
- La fixation de décoration aux murs est tolérée uniquement avec « Patafix » sur le tableau en bois présent dans la chambre.
- La possession de boissons et nourriture est tolérée. Mais les denrées périssables sont proscrites.

La vie en collectivité impose un cadre rigoureux demandant à chacun de faire preuve de savoir être et de respect de l'intimité de chacun.

Toute dégradation volontaire sera sanctionnée ou facturée.

c. Santé

- Le bureau infirmier assure chaque semaine trois nuits d'astreinte comprise entre 21h et 7 h.

- L'élève ne peut garder aucun traitement à l'internat, il sera déposé au préalable à l'infirmerie.

Une exception est faite pour la pilule contraceptive, gérée en autonomie par l'élève.

- Chaque jour l'élève viendra préparer son pilulier accompagné d'un membre du personnel.

- La prise d'un traitement médical n'est autorisée que sur la base d'une ordonnance médicale à jour.

La possession et/ou consommation de produits stupéfiants, de boissons alcoolisées ou énergisantes est strictement interdite

ATTENTION : Il est interdit de se présenter à l'internat en ayant consommé des produits stupéfiants et/ou de l'alcool. Le cas échéant, les responsables légaux devront venir chercher **le soir même** l'élève dont ils ont la charge et une sanction sera prise à l'encontre de l'élève.

d. Sécurité

Pour la sécurité de tous il est strictement interdit de :

- faire pénétrer des personnes étrangères à l'internat
- fumer dans les locaux
- quitter l'internat sans autorisation et sans avoir signé de décharge
- rentrer et/ou sortir par les fenêtres des dortoirs
- brancher ou de posséder des appareils électriques tels que rallonges, guirlandes, enceintes...
- posséder des objets tranchants, inflammables, toxiques et dangereux (taser, couteau...)

Les contrevenants sont passibles de poursuites pénales. Les objets seront confisqués.

Les ventilateurs et une bouilloire par dortoir sont tolérés si et seulement s'ils sont débranchés chaque matin.

ATTENTION : Tous les effets personnels doivent être rangés dans une armoire cadenassée. L'introduction d'objets de valeur et de forte somme d'argent est très vivement déconseillée. **L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de disparition.**

e. Discipline

Les assistants d'éducation sont en charge du bon fonctionnement de l'internat et dans ce cadre, sont légitime à prononcé des punitions. (Étude supplémentaires, retenues, ...).

En cas de manquement grave, une sanction sera prononcée par le chef d'établissement pouvant entraîner une exclusion définitive de l'internat.

4. Organisation de l'internat

Horaires	Périodes	Règles à respecter
16h55	Goûter	Veiller à la propreté des lieux
17h30	Appel des élèves	Se présenter auprès de l'AED de son dortoir
17h40 – 18h30	Etude obligatoire	Ouvrir la porte de sa chambre Mettre son portable en mode vibreur ou silencieux Faire ses devoirs Déplacement interdit / Ecouteurs tolérées
18h30 – 19h15	Repas Les dortoirs ne sont pas accessibles	Attendre l'autorisation de l'AED pour se rendre au restaurant Débarrasser son plateau et la cruche d'eau Nettoyer sa table Attendre que les AED donnent le signal pour sortir du restaurant Utilisation du téléphone de manière discrète
19H15 20H30	Détente/douche	Rester dans son dortoir – <i>Déplacement autorisé dans le calme</i>
20h30 – 21h30	Soirée détente / Douche (jusqu'à 21h15)	Vaquer à vos occupations
21H30	Préparation au coucher	Etre dans sa chambre Maintenir le calme
22h	Heure du coucher	Etre dans sa chambre à 22h. Eteindre les lumières et les écrans à 22h30

a. Le restaurant scolaire de 18h30 à 19h15

Les élèves se rendront au restaurant à 18h30 du lundi au jeudi.

- Pendant le temps du repas, les dortoirs ne sont pas accessibles aux élèves.
- L'utilisation du téléphone portable est tolérée mais les écouteurs sont strictement interdits.

Tous les élèves devront obligatoirement se rendre au restaurant scolaire pour les diners et les petits déjeunés.

b. La soirée détente de 20h30 à 21h30

Deux possibilités sont proposées aux élèves : rester dans leur dortoir afin de visionner un film, soit en salle télé, soit dans leur chambre, ou se rendre au foyer pour participer à des jeux de société ou à d'autres activités encadrées.

c. Le matin de 6h40 à 8h00

Il est possible de se lever avant 6h40 à condition de ne pas déranger autrui.

Fermeture de l'internat à 7h00 : les chambres doivent être rangées (bureau, étagères...) et aérées.

Horaires	Périodes	Règles à respecter
6H40	Lever des élèves	Réveil autonome
7H00	Fermeture des dortoirs Petit-déjeuner	Quitter le dortoir à 7h. Se rendre au restaurant scolaire
7h20	Fin du petit-déjeuner	Rejoindre les espaces extérieures du lycée.

d. Etude

L'heure d'étude est obligatoire pour tous les internes. Elle est encadrée par les AED.

L'utilisation de l'ordinateur et du téléphone est uniquement réservée à des fins pédagogiques.

Si l'élève n'est pas présent lors de la première heure d'étude, il devra obligatoirement effectuer une heure d'étude de 19h30 à 20h30.